

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2020 - 34		
<b>Avis direct</b> (expert délégué) <b>Date : 07/10/2020</b>	<b>Objet</b> : Destruction de 15 nids d'Hirondelles de fenêtre sur une grange à Dossenheim-sur-Zinsel (67)	<b>Avis</b> : défavorable

### Contexte

15 nids d'Hirondelles de fenêtre se trouvent sur une grange à côté de la mairie de Dossenheim-sur-Zinsel. La mairie doit précéder à la destruction de cette grange pour pouvoir réaliser des parkings et permettre de diminuer le stationnement sur trottoir, dangereux pour les piétons.

Les nids seront déposés avant le 20 mars 2021. Ils seront compensés par des nids artificiels sur la partie de la grange restant en place et sur le bâtiment de la mairie. Le nombre de nids artificiels est de 15.

### Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population d'Hirondelles de fenêtre ?

### Supports de réflexion

Dossier comprenant CERFA, rapport, photos

### Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces

Il est très difficile de répondre à la question posée dans les délais impartis. Il n'est fait mention dans le petit dossier déposé ni du nombre de nids vraiment occupés, nid d'une taille de population sur le bâtiment, ni sur la commune, ce qui permettrait de mieux apprécier l'impact.

Il n'est pas précisé non plus si les nids dans la grange sont attribués plutôt à l'Hirondelle cheminées qu'à celle des fenêtres ? Vu l'emplacement des nids ce serait plus logique.

De plus la séquence ERC n'est pas vraiment appréhendée. Il nous est juste dit qu'il n'y a pas de place de parking ailleurs.

Enfin, il n'y a aucune date au dépôt de dossier ce qui rend peu lisible pour le CSRPN les délais d'instruction.

## **Avis du CSRPN**

Défavorable avec recommandations.

### **Recommandations**

*Réaliser un vrai état des lieux de la population locale d'Hirondelles  
Vérifier si les nids dans la grange n'appartiennent pas plutôt à l'Hirondelle de cheminée et  
si c'est le cas, envisager les mesures nécessaires de compensation pour cette espèce.*

Laurent Godé  
Expert délégué, président de la commission  
dérogation espèces protégées du CSRPN  
Grand Est

